



Facture

Réf. : FA1211-0023

Date facturation : 06/11/2012

Date échéance : 06/12/2012

Réf proposition commerciale : PR1210-0015

Émetteur:

Adressé à:

Frédéric FLIPPE

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

Téléphone: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.98.87.39
Email: frederic@rmedia.fr
Web: http://www.rmedia.fr

Communauté de Communes du Saint Polois

8 Place François Mitterrand
62130 SAINT POL SUR TERNOISE

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Intervention 'Atelier Boutic' mardi 23 octobre 2012 au centre interconsulaire de St-Pol s/ Ternoise (17h - 19h) <u>Objet</u> : familiariser les professionnels aux pratiques de l'informatique et d'internet. <u>Thème</u> : rédaction du cahier des charges d'un site internet. Les points suivants seront évoqués : • Intérêt d'une présence sur Internet en 2012 • Quels sont les coûts réels d'un site internet ? • Les étapes de création d'un site web (coeur du sujet = CdC) • Le référencement, pourquoi, comment ? • Quels outils utiliser ? Remise du livre blanc de Google sur les bases du référencement et du PowerPoint de présentation <i>Le tarif inclut le déplacement.</i>	0%	450,00	1	450,00

* TVA non applicable art-293B du CGI

Conditions de règlement: Règlement à 30 jours

Total HT 450,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Caisse d'Epargne

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
16275	20500	04000316271	37

Domiciliation: 42 BIS PLACE FOCH
62500 SAINT OMER
TEL : 08.20.82.08.99
Code IBAN: FR7616275205000400031627137
Code BIC/SWIFT: CEPAFRPP627

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à:

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.